



# Réglementation vente de matériels d'occasion

Par **Simon S**, le **10/12/2018** à **10:21**

onjour,

Je suis professionnel dans le BTP avec un code NAF 43 (travaux de construction spécialisé).

Je souhaite savoir si je suis autorisé à acheter

- véhicules motorisés ou non motorisés : lorsque les contrôles techniques ne sont pas à jour
- machines (industrielles, agricole, travaux publics) : lorsque les contrôles techniques ou les certificats de conformité ne sont pas à jour
- outillages (travaux publics, espaces verts et agricoles) : lorsque les certificats de conformité ne sont pas à jour

Je vous remercie pour votre aide et votre temps.

Simon S.